



Déplacement a l'étranger

Par **joliez oriane**, le **04/09/2018 à 11:10**

bonjour,
donc mon employeur souhaiterait que j'aille travailler dans une boîte du même groupe que nous en Allemagne à 7h de route (pour 15 jours) , mais est ce qu'il a le droit de me prévenir qu'aujourd'hui pour partir demain?
a t'il le droit de me laisser faire 8h de route seule pour aller également seule dans une usine allemande (je ne parle et ne comprend pas un seul mots d'allemand et je dois traverser des pays)
en vous remerciant

Par **P.M.**, le **04/09/2018 à 11:25**

Bonjour,
Tout dépend des fonctions que vous occupez et si elles impliquent des déplacements professionnels mais il devrait quand même tenir compte de l'organisation de votre vie personnelle et éventuellement familiale...
Si vous utilisez un véhicule, vous devriez pouvoir respecter les temps de pauses nécessaires à votre sécurité...
Je rappelle que lorsque le temps de déplacement professionnel dépasse celui habituel pour vous rendre sur le lieu de travail et qu'il ne tombe pas pendant l'horaire de travail, il doit faire l'objet d'une contrepartie financière ou en repos...
Il est possible que sur le site sur lequel vous devez vous rendre des personnes puissent échanger en Français...

Par **joliez oriane**, le **04/09/2018 à 11:38**

Merci beaucoup, alors je suis au façonnage donc un peu les "dernier de la chaine", ils comptent me donner environ 130 euros pour le déplacement à 8h de route, ils ont une voiture de fonctions mais une personne haut placé dans l'usine fait de temps à autre des aller retour à Paris (à 4h d'ici) donc meme pas sur que je puisse l'avoir .. Je vous remercie

Par **P.M.**, le **04/09/2018 à 12:45**

Il semble effectivement que vos fonctions n'impliquent pas de tels déplacements professionnels et que vous puissiez négocier les conditions d'une telle mission que l'employeur aurait dû organiser d'une manière moins précipitée...
Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel s'il y en a dans l'entreprise...